



STRESS TESTS BANCAIRES UKRAINE/RUSSIE

L'année 2022 devait marquer le début d'une nouvelle ère pour les banques européennes : celle des premières hausses de taux avec des perspectives fructueuses de revenus. C'était sans compter sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En effet, **le conflit en Ukraine peut avoir de larges implications pour les banques européennes**, notamment en raison de provisions pour perte sur prêts plus élevées, des pertes de trading ainsi qu'un cycle de hausses de taux retardé. Les actionnaires seront affectés en 2022, notamment si les banques européennes touchées par la crise ukrainienne décident de réduire et d'arrêter le versement de leurs dividendes. A ce stade et en l'absence d'informations sur la durée de la guerre ainsi que l'ampleur finale de celle-ci, il est difficile d'estimer l'ensemble de ces impacts.

Cependant, les principales banques européennes exposées à la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie publient des communiqués de presse afin d'informer les investisseurs de leurs expositions ou non, avec plus ou moins de détails. **Les banques européennes les plus exposées à la Russie et à l'Ukraine sont** : Raiffeisen Bank International avec 13,7 % d'exposition (en % de l'exposition aux prêts), 1,9 % pour UniCredit, 1,8 % pour Société Générale, 1,2 % pour Intesa Sanpaolo et 0,6 % pour ING Groep.

Afin d'avoir une idée de la perte potentielle sur leur filiale russe/ukrainienne, nous avons testé les banques ci-dessus citées dans des scénarios de stress beaucoup plus sévères que les scénarios dits « d'expropriation » qui ont été publiés par certaines banques.

DOUBLE STRESS TEST AVEC DES HYPOTHESES TRÈS SÉVÈRES SUR LES EXPOSITIONS DIRECTES A LA RUSSIE/UKRAINE/BIELORUSSIE :

1- Première simulation : hypothèses

Nous supposons dans un **premier stress test** (i) une baisse de 10 % des revenus du groupe, (ii) des provisions pour pertes sur prêts de **10 %** de prêts russe/ukrainien/biélorusse, (iii) la nationalisation de l'entité locale avec la perte subséquente des capitaux propres, (iv) la perte du financement intragroupe, (v) une baisse de 80 % des actifs pondérés par le risque des filiales russe/ukrainienne/biélorusse. Nous ajoutons tout de même un bouclier fiscal de 20 % sur les points (ii), (iii), (iv).

Première simulation : résultats

	RBI	UniCredit	Société Générale	Intesa Sanpaolo	ING Groep
Perte en capital (mds)	4.2	4.15	4.5	2.27	2.3
Baisse des RWAs (mds)	13.7	7.52	5.6	2.08	1.04
Impact CET1 (en bps)	310	99	144	54	68

2- Seconde simulation : hypothèses

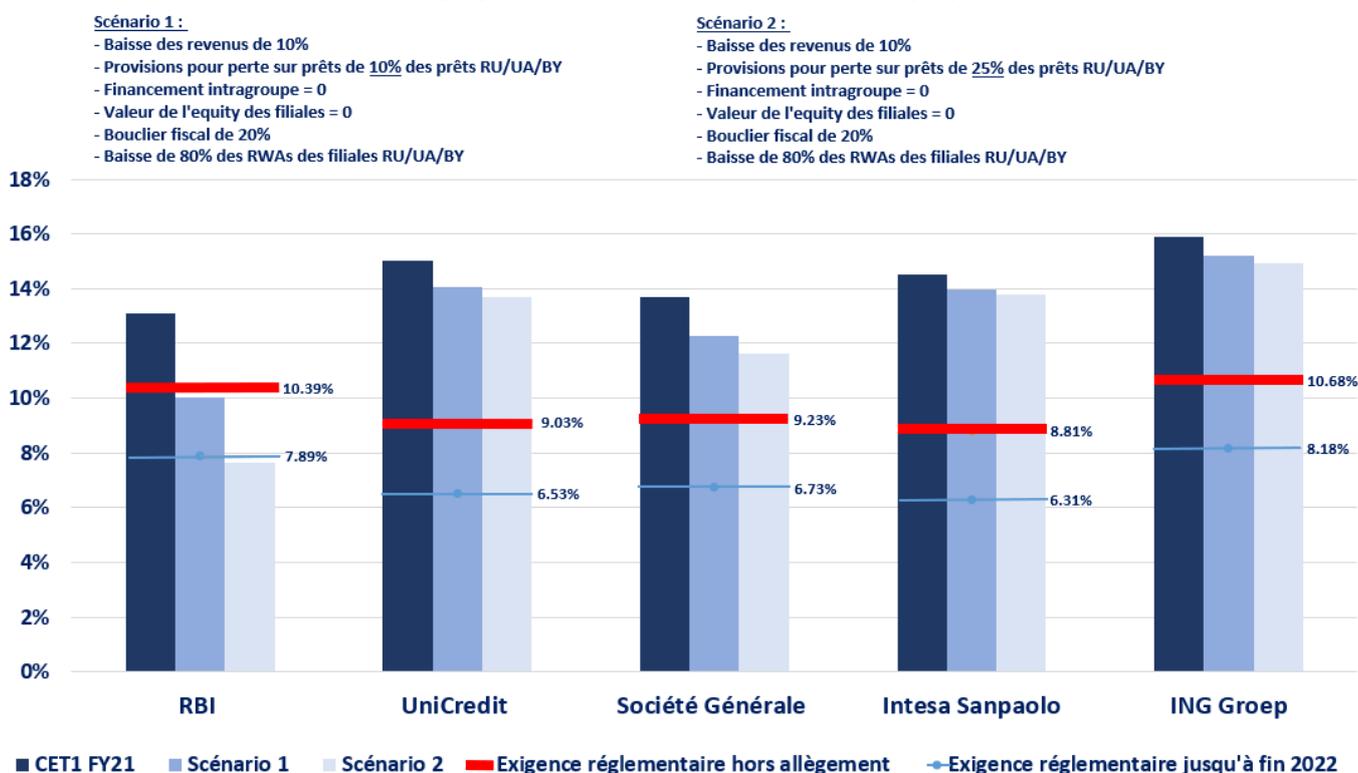
Afin de tester un scénario du pire cas possible (selon nous), nous supposons dans un second stress test (i) une baisse de 10 % des revenus du groupe, (ii) des provisions pour pertes sur prêts de 25 % de prêts russe/ukrainien/biélorusse, (ii) la nationalisation de l'entité locale avec la perte subséquente des capitaux propres, (iv) la perte du financement intragroupe, (v) une baisse de 80 % des actifs pondérés par le risque des filiales russe/ukrainienne/biélorusse. Nous ajoutons tout de même un bouclier fiscal de 20 % sur les points (ii), (iii), (iv).

Seconde simulation : hypothèses (pire scénario)

	RBI	UniCredit	Société Générale	Intesa Sanpaolo	ING Groep
Perte en capital (mds)	5.98	5.22	6.74	2.94	3.16
Baisse des RWAs (mds)	13.7	7.52	5.6	2.08	1.04
Impact CET1 (en bps)	545	133	207	73	96

Le graphique ci-dessous récapitule l'impact de nos deux stress tests sur la solvabilité des banques sélectionnées :

Ratio Common Equity Tier 1 à fin 2021 vs. Ratio Common Equity Tier 1 stressé



Source : La Française Asset Management. Données au 4 mars 2022.

Les expositions directes sont globalement faibles pour le secteur bancaire, mais sont très concentrées sur quelques banques et notamment Raiffeisen Bank International.

En effet, **la seule banque qui présente un risque de solvabilité est RBI** avec un non-respect des exigences réglementaires dans nos deux scénarios. Dans le premier scénario, **RBI est en dessous de l'exigence réglementaire hors allègement** (c'est-à-dire l'exigence réglementaire qui sera remise en place à partir de fin 2022). Dans le second scénario (qui se veut très sévère et improbable), **RBI passe sous les exigences réglementaires actuelles** (exigence de solvabilité après l'assouplissement réglementaire accordé par la BCE à la suite de la crise du Covid). **L'un des risques du franchissement de l'exigence réglementaire est le non-paiement de coupons des AT1s.**

RBI a organisé une conférence téléphonique afin de rassurer les acteurs du marché sur leur exposition à l'Ukraine et à la Russie. La banque continue d'opérer en Ukraine et en Russie en offrant des services bancaires minimums (mais pas de nouveaux prêts) sous réserve de restrictions et de sanctions en Russie. RBI a annoncé l'annulation de son dividende de 380 m EUR, ce qui ajoute +40 bps au ratio CET1.

NOTONS QUE D'AUTRES BANQUES EUROPEENNES PUBLIENT AU FIL DE L'EAU DES INFORMATIONS SUR LEURS EXPOSITIONS

Crédit Agricole : en 2021, l'activité de Crédit Agricole Ukraine a représenté un PNB de 125 m EUR et un résultat avant impôts de 58 m EUR. En Russie, l'activité Crédit Agricole CIB AO a représenté un PNB de 22 m EUR et un résultat avant impôts de 5 m EUR. Ses expositions totales, "on-shore" et "off-shore", en Russie et en Ukraine représentaient 6,7 mds EUR d'engagements commerciaux, soit environ 0,6 % du total au 31/12/2021. Avec un ratio CET1 de 17,5 % au niveau du Groupe et de 11,9 % au niveau de Crédit Agricole SA, **nous pensons que le risque est globalement gérable.**

UBS : la banque a déclaré que son exposition à la Russie, à la Biélorussie et à l'Ukraine est « limitée ». L'exposition directe à la Russie au 31 décembre s'élevait à 634 m USD et a été réduite depuis lors. Les clients touchés par les sanctions ont un encours inférieur à 10 m USD au 3 mars. **La banque n'a aucune exposition directe significative à l'Ukraine ou à la Biélorussie.**

Santander : le groupe espagnol a déclaré qu'il n'avait **aucune présence en Russie ou en Ukraine** et a ajouté qu'elle ne ferait aucune nouvelle affaire avec des entreprises russes.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Publication à caractère informatif destinée aux clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2.

Éditée par La Française, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 78 836 320 € - RCS PARIS 480 871 490.

La Française Asset Management - Société par Actions Simplifiée au capital de 17 696 676 € - RCS PARIS B 314 024 019 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-076 (www.amf-france.org).

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et ne constituent pas un engagement contractuel du Groupe La Française. Ces appréciations sont susceptibles d'évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française. www.la-francaise.com